

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 290/2026/FIN

NOMENCLATURE ACTES :

7.1.6 Actes relatifs aux régies

**ARRETE DE CESSATION DE FONCTION
SOUS-REGIE DE RECETTES DE LA MAISON DE LA JEUNESSE
MADAME EMMA TARTARIN**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 93/2026AG par lequel Monsieur le Maire autorise Madame LARDET-ROMBEAUX pour signer les arrêtés relatifs aux régies,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n° 4.3/09/2020 en date du 29 septembre 2020 relative aux indemnités des régisseurs d'avances et de recettes,

VU l'ordonnance n° 2022-408 en date du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RPP) instituant la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, agents comptables et régisseurs à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU l'arrêté n° 189/2022/FIN en date du 29 septembre 2022 nommant Madame Katia TROUILLARD, régisseur titulaire de la régie centrale de recettes,

VU la décision n° 16/2023 en date du 18 janvier 2023 portant création de la sous-régie de recettes de la Maison de Jeunesse,

VU l'arrêté n° 24/2023/FIN en date du 18 janvier 2023 nommant Maxime GARDES, mandataire sous-régisseur titulaire de la sous-régie de recettes de la Maison de la Jeunesse,

VU l'arrêté n° 53/2023/FIN en date du 7 mars 2023 nommant Emma TARTARIN, mandataire sous-régisseur mandataire simple de la sous-régie de recettes de la Maison de la Jeunesse,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 août 2026,

CONSIDERANT le départ de la ville de Madame Emma TARTARIN à la date du 6 septembre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Emma TARTARIN, mandataire sous-régisseur, mandataire simple, à compter du 6 septembre 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et le comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 16 août 2026,

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

L'Adjointe au Maire
chargée de la petite enfance et de
l'administration générale,

Coralie LARDET-ROMBEAUX



Date exécutoire :

27 AOUT 2026

Date de notification :

27 AOUT 2026

Date de publication en ligne :

27 AOUT 2026